

Accès aux outils Capgemini depuis les sites clients et droit à la déconnexion

La CGT Capgemini a demandé à la direction comment peuvent faire les salarié-e-s en mission en clientèle pour se connecter depuis les sites clients aux outils administratifs du groupe.

Réponse : Il est possible de passer sur les sites Capgemini mais alors seulement si votre manager vous y autorise. Reste le problème d'un nombre important de salarié-e-s en clientèle et totalement exclus du système d'information de notre entreprise. A suivre donc....

Solde de congés non pris au 30 juin 2016

Chez Capgemini, le nombre de jours de congés non pris par les salarié-e-s atteint des records et sont purement et simplement perdus. **N'oubliez pas qu'avec un peu d'esprit de solidarité, vous pouvez faire don de 5 jours de congés au profit de salarié-e-s qui en ont besoin pour accompagner un proche gravement malade (accord don de jours de repos signé par la CGT en 2015) !**

Eté Indien

Visiblement il n'y a pas que l'été qui sera indien. Le **départ d'une salariée de Technolac du Contrôle de Gestion** à pour conséquence, illico presto, un **transfert de son poste en Inde**. Niveau groupe, l'objectif est clair avec la mise en œuvre de R2D2 (la base CV/coûts au niveau mondial), **le moins cher est le gagnant !** Et nous constatons bien que nos collègues indiens sont à l'affût pour **siphonner le travail restant en France**. Souvenez-vous lors de la vente d'Euriware, les patrons de Capgemini défendaient le modèle local du Bourget du Lac...

Astreintes et temps de repos... le message de la CARSAT est clair !

le respect des temps de repos suite aux astreintes est un sujet de longue haleine pour l'instance DP (plusieurs années que nous bataillons sur ce sujet sensible). La direction réfute nos remarques sur le fait quelle ne prend pas la mesure des risques sur la santé des salarié-e-s dont elle est responsable, même lorsque nous démontrons que le dimensionnement des équipes n'est pas adéquat pour effectuer les activités sereinement et permettre le respect de la loi. Les embauches ne semblent pas du tout à l'ordre du jour.

Oui, mais... les problèmes restent. Les salarié-e-s ne respectent pas les temps de repos et s'exposent. Et cela de manière contrainte. Au final, comme nous l'a indiqué un contrôleur de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail), il y aura un problème en cas d'accident : *« Nous nous permettons ici de fixer un point important du scénario de l'AT (Accident du travail), le salarié est bien sous l'autorité de l'employeur il y a donc subordination concernant la contrainte horaire, (si) le salarié peut prouver cette subordination et l'obligation qu'il lui est faite de ne pas respecter le temps de repos légal. »*

Alors si vous ne respectez pas vos temps de repos, faites le en connaissance des risques que vous prenez en termes d'assurance et de couverture Prévoyance... Ou bien exigez un écrit de votre management prouvant que vous le faites à sa demande !

El Gringo - le prix du café

Nous avons posé le débat d'uniformisation du prix du café sur tous les sites. Les salarié-e-s de Technolac ne comprennent pas que leur café soit excessivement plus cher. Alors là **quand vous parlez du café, la direction se révèle efficace..... Le contrat va être retravaillé et une subvention par le chef d'établissement va être envisagée**. Le café moins cher à Montbonnot et Villeurbanne est principalement dû à une part de subvention de la direction. Le carburant des informaticiens, c'est important ! Pour les aspects qualitatifs, on repassera, mais on chipotera une autre fois.

Nettoyage oublié

La direction a pris en compte notre question CHSCT. Les cadres de fenêtres devraient être nettoyés pour régler les problèmes d'allergies, poussières et saletés. **Reste à voir si ce nettoyage, qui n'est prévu dans aucun contrat, aura lieu avant la fin de l'été, c'est-à-dire avant que ne nous passe l'envie d'ouvrir les fenêtres...**

Travailleurs étrangers sur le plateau GRT Gaz

Nous avons posé une question détaillée sur le statut des salarié-e-s étrangers, toujours plus nombreux, travaillant pour ce client. Bon, la direction n'a pas compris la question. Ils ne savent pas trop si la société qui les emploie est sur le territoire français ou à l'étranger. Qu'ils se renseignent... **Nous y reviendrons, les conditions de travail, d'emploi et de garantie sociale de ces salarié-e-s ont leur importance, ils ont des droits et nous comptons bien nous assurer qu'ils sont respectés.**

Greenwashing et communications syndicales

Non la direction ne permettra pas aux organisations syndicales d'envoyer les tracts et autres flash d'informations via le système d'information de l'entreprise. Vous nous verrez encore de nombreuses fois pour distribuer les informations. Certains calculeront le coût écologique, d'autres en profiteront pour échanger avec nous. Nous restons quand même écœurés de la réponse tant nous savons que d'autres organisations syndicales ne se gênent pas d'utiliser la messagerie professionnelle pour diffuser leurs communications. Pas de souci pour eux, la direction se contente de leur faire quelques rappels à l'ordre discrets. Mais si nous, nous faisons pareil, sûr que nous serons assignés en justice. Nous avons déjà essayé et ce fut le cas.

Capgemini OSE fusionnée dans Capgemini OS

Nous avons demandé à la direction de confirmer que cette vente n'aura pas d'impact sur les cotisations retraites, plus avantageuses, des salarié-e-s concerné-e-s. La direction attend une réponse de la Direction des Affaires Sociales du groupe.

Les Stats (nombre de réclamations)

	CGT Capgemini	CFTC	CFDT	Sud Solidaires	CFE-CGC
Dernière réunion	24	0	9	6	0
Depuis la prise de mandat (juin 2016)	37	0	19	14	0



PROCHAINE REUNION LE 29 AOUT 2016 SUR LE SITE DE MONTBONNOT

Contactez nous ou envoyez nous vos réclamations avant le 19 juillet 2016

Prenez contact avec vos délégué-e-s du personnel CGT Capgemini dès maintenant

Serife Gaspoz - 06 62 81 00 59 – sgaspoz@gmail.com

Frédéric Defferrard - 06 86 27 91 94 – frederic.defferrard@gmail.com

Thierry Achaintre - 07 77 07 39 30 – sg@cgt-capgemini.fr

Antoine Russo - 06 15 89 37 33 – russo.antoine@sfr.fr

Sylvain Goujon – 06 03 02 18 36 – sgoujon@gmail.com